

ACCUEIL ET ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Mise à jour : 10/10/2026



L'Atelier B'Lingua étudie avec chaque personne les conditions d'accès à ses formations et les adaptations nécessaires à son parcours.

Votre contact : Malorie Delyon, référente handicap

Téléphone : 05 46 68 79 74

Pour un échange écrit : formulaire de contact sur www.latelierblingua.fr.

Contactez-nous avant votre inscription afin d'anticiper les aménagements.

Une étude individuelle de vos besoins

Lors d'un échange préalable, nous identifions avec vous les besoins liés à votre situation et étudions les adaptations possibles. Selon les besoins et les moyens mobilisables, elles peuvent concerner les supports, le rythme, les pauses, les consignes ou l'organisation des activités. Nous faisons le point pendant la formation et réajustons les modalités si nécessaire.

L'accès à nos locaux

Nos locaux sont situés en rez-de-chaussée et permettent l'accueil de personnes en fauteuil roulant. Un espace pour s'asseoir est disponible dans le hall d'accueil. Le stationnement est possible en face de l'entrée, selon les places disponibles.

Important : nos sanitaires ne sont pas adaptés aux personnes en fauteuil roulant. Nous vous invitons à échanger avec nous sur vos besoins d'accès avant votre venue.

En présentiel et à distance

Les possibilités d'adaptation sont étudiées pour les cours individuels et collectifs, en tenant compte des besoins de la personne et du format choisi.

Pour la visioconférence ou l'e-learning, lorsqu'il est proposé, nous vérifions les conditions techniques d'accès et la compatibilité des outils avec les besoins identifiés. Certaines fonctionnalités peuvent présenter des limites, notamment en cas de handicap visuel ou auditif.

Les certifications TOEIC et CLOE

Des aménagements peuvent être sollicités auprès du certificateur, selon la certification et la situation du candidat. Leur mise en œuvre dépend de son accord et de ses procédures. Contactez notre référente suffisamment tôt, avant l'inscription à l'examen. Pour le TOEIC, ETS demande une anticipation d'au moins quatre semaines.

Des ressources spécialisées si nécessaire

Nous pouvons solliciter des organismes spécialisés pour étudier les solutions adaptées ou vous orienter lorsque nous ne pouvons pas répondre suffisamment à vos besoins. Les ressources utiles figurent à la page suivante.

Mise à jour : 10/10/2026

Ces organismes peuvent vous informer ou vous accompagner selon votre situation. Notre référente handicap peut vous aider à identifier l'interlocuteur adapté à votre projet.

Ressource Handicap Formation Nouvelle-Aquitaine

Appui à l'accessibilité des parcours de formation.

Tél. : 05 57 29 20 12 • rhf-nouvelle-aquitaine@crfh-handicap.fr

Site : naq.rhf-accessibilite.fr

Agefiph Nouvelle-Aquitaine

Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi.

Le Millénium 2, 13 rue Jean-Paul-Alaux, 33072 Bordeaux Cedex

Tél. : 0 800 11 10 09 • nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr

Cap emploi 17

Accompagnement vers l'emploi et maintien dans l'emploi.

Les Minimes, 3 rue Alfred-Kastler, 17000 La Rochelle

Tél. : 05 46 50 04 00 • contact@capemploi17.com

MDPH de Charente-Maritime

Accueil, information et accompagnement des personnes et des familles.

61 rue de Jéricho, CS 50145, 17005 La Rochelle Cedex 1

Tél. : 0 800 15 22 15 • mdph@charente-maritime.fr

Autres ressources spécialisées

Diapasom : accompagnement des déficiences auditives ou visuelles.

Tél. : 05 49 62 81 30 • contact@diapasom.org

SIADV : Service interrégional d'appui aux adultes déficients visuels.

Tél. : 05 49 55 17 35 • siadvpc@orange.fr

UDAF 17 : information et accompagnement des familles.

Tél. : 05 46 28 36 00 • contact@udaf17.fr

GEPH France : orientation, insertion et maintien dans l'emploi.

Tél. : 05 49 01 49 69 • pashmopc@geph-france.org

La Rochelle Université : service dédié aux étudiants en situation de handicap.

Tél. : 05 46 45 72 51 • www.univ-larochelle.fr

Mise à jour : 10/10/2026

Les droits à la formation et les possibilités de financement dépendent de votre statut et de votre situation professionnelle.

Une majoration pour les salariés concernés

Les salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés peuvent bénéficier, sous les conditions applicables, d'une majoration de 300 € de leurs droits CPF, dans la limite de 800 € par an et d'un plafond total de 8 000 €.

Cette majoration ne concerne pas automatiquement toute personne en situation de handicap.

La prise en compte de votre situation

Lorsque votre situation est connue de votre employeur, elle peut être transmise par les déclarations sociales. Vous pouvez également déclarer votre statut de bénéficiaire de l'obligation d'emploi dans votre espace personnel Mon Compte Formation, selon la procédure prévue.

Consultez votre compte pour vérifier les droits effectivement disponibles.

Les personnes accueillies en ESAT

Les personnes âgées d'au moins 16 ans accueillies en ESAT et ayant conclu le contrat prévu pour cet accompagnement bénéficient également d'un CPF. Des règles spécifiques s'appliquent à leur situation. Rapprochez-vous de votre établissement ou de Mon Compte Formation pour connaître vos droits.

Des aides complémentaires à étudier

Selon votre situation et votre projet, des aides ou financements complémentaires peuvent être étudiés avec les organismes compétents. L'Agefiph et Cap emploi peuvent vous orienter. L'attribution d'une aide dépend des conditions propres à chaque dispositif.

Informations officielles

www.moncompteformation.gouv.fr

Rubrique : « Les personnes en situation de handicap ».

Pour préparer votre projet de formation avec L'Atelier B'Lingua, contactez Malorie Delyon au 05 46 68 79 74.